



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse des votations fédérales du 21 mai 2000

Hans Hirter, Wolf Linder

Résultats des votations

**Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne
(Arrêté fédéral portant approbation des accords
sectoriels entre, d'une part, la Confédération suisse
et, d'autre part, la Communauté européenne
ainsi que, le cas échéant, ses Etats membres
ou la Communauté européenne de l'énergie atomique)**

Oui

**1'497'192
67.2%**

Non

**730'854
32.8%**

Participation

48.0%



Institut de recherche GfS
Bureau de Berne
Hirschengraben 5, Case postale 6323, 3001 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19
e-mail: gfs@gfs-be-ch

Université
de Berne

Institut de recherche en sciences politiques
Lerchenweg 36, 3000 Berne 9
Téléphone 031 631 83 31, Téléfax 031 631 85 90

VOX No 70

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche GfS Berne est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente a été effectué par l'Institut des sciences politiques, Université de Berne.

Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP)

Responsable: Wolf Linder
Analyse/commentaire: Hans Hirter

Institut de recherche GfS, Département «Politique et Etat» (Berne)

Responsable du projet: Claude Longchamp
Suppléant/analyse des données: Urs Bieri
Responsable du terrain: Georges Ulrich
Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally
Support CATI: Simon Vetterli

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement aux analyses VOX pour Fr. 75.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 25.- (étranger: Fr. 30.-). La série complète des analyses (de 1977 à 1995) peut être obtenue au prix de Fr. 600.-. Veuillez adresser vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche GfS, case postale 6323, 3001 Berne.

Citations pour le présent numéro

Pour la présente: Hirter, Hans (2000): Analyse de la votation fédérale du 21 mai 2000, VOX No 70, GfS et ISP, Berne, 2000. D'une manière générale: analyses VOX des élections fédérales, éditées par l'Institut de recherche GfS en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Berne 1977qq.

Table de matières

1. Introduction	5
2. La situation de départ	5
3. L'importance de l'objet	7
4. L'analyse de la participation	8
5. Se forger une opinion	10
5.1 La connaissance de l'objet	10
5.2 L'utilisation des moyens d'information	12
5.3 Le moment du choix de vote.....	12
6. L'analyse du comportement de vote	14
6.1 Les caractéristiques sociales et démographiques.....	14
6.2 Les caractéristiques politiques.....	16
7. Les motifs du choix	19
7.1 Les motifs spontanés du choix	19
7.2 Les arguments «pour» et «contre».....	20
8. Quelques comparaisons avec la votation sur l'EEE	25
9. La méthodologie	27
Les résultats principaux de l'analyse de la votation du 21 mai 2000	29

Tableau 1.1: Les résultats de la votation pour la Suisse et par canton, en pour-cent des votant-e-s

Cantons	Résultats de la votation du 21 mai 2000	
	Participation en %	Accords bilatéraux avec l'UE % de oui
Suisse	48.0	67.2
Zurich	50.2	69.9
Berne	44.3	68.5
Lucerne	54.7	62.6
Uri	51.7	52.3
Schwyz	50.7	49.8
Obwald	47.9	55.5
Nidwald	54.9	55.9
Glaris	47.5	57.2
Zoug	54.3	69.2
Fribourg	45.0	74.6
Soleure	49.6	66.6
Bâle-ville	54.8	72.3
Bâle-campagne	48.6	70.9
Schaffhouse	66.1	61.1
Appenzell RH. E.	54.0	62.1
Appenzell RH. I.	46.6	51.9
St-Gall	44.3	63.2
Grisons	40.8	58.6
Argovie	42.8	62.2
Thurgovie	46.2	57.2
Tessin	51.9	43.0
Vaud	45.8	80.3
Valais	41.7	65.6
Neuchâtel	52.2	79.4
Genève	58.1	78.7
Jura	47.5	77.3

Source: <http://www.admin.ch>

1. Introduction

Le 21 mai 2000, le peuple a voté sur les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Après que le parlement eut approuvé ces accords au cours de la session d'automne 1999, la Lega dei Ticinesi et les démocrates suisses avaient lancé le référendum pour s'y opposer. Pour les autorités et surtout le monde économique, ces accords bilatéraux sectoriels revêtaient une grande signification. En guise de substitut partiel au refus par le peuple et les cantons d'adhérer à l'Espace économique européen (EEE) en 1992, ils devaient régler par contrat les relations entre la Suisse et l'UE dans sept domaines. Pour bien souligner cette importance, le Conseil fédéral avait décidé d'en faire un objet de votation unique pour ce scrutin du 21 mai. La participation, située au-dessus de la moyenne avec un taux de 48%, peut être qualifiée de bonne et, comme nous le démontrerons dans le cadre de cette analyse, les valeurs concernant le degré de connaissance de l'objet, tout comme l'estimation de son importance, ont été élevées.

Les accords bilatéraux avec l'UE ont été acceptés par le peuple à une majorité de 67%; mis à part les cantons du Tessin et de Schwyz, le oui l'a emporté nettement dans tous les cantons. C'est en Suisse romande qu'on a enregistré le meilleur résultat. Les accords y ont été approuvés dans une mesure identique à la votation de 1992 sur l'EEE, alors qu'en Suisse alémanique, cette proportion dépassait de 20% celle de la votation d'alors. Comme toujours, la présente analyse VOX a pour objet de déterminer quels groupes sociaux et politiques ont approuvé les accords et lesquels les ont rejetés, à quel niveau se situait le degré d'information des citoyen-ne-s et quels motifs ont influencé leur choix.

2. La situation de départ

Après le rejet de l'adhésion à l'EEE par le peuple et les cantons le 6 décembre 1992, le Conseil fédéral a pris l'initiative de régler avec l'UE certains domaines de relations réciproques au moyen d'accords bilatéraux. Il voulait ainsi empêcher que l'économie suisse ait à subir les désavantages liés à la concurrence en raison de la non-participation au marché commun européen, décidée par le peuple. Son intention était d'abord de se concentrer sur une libéralisation réciproque de certains domaines économiques (obstacles techniques au commerce, mandats publics, transport aérien) ainsi que sur la participation à part entière de la Suisse aux programmes de recherche de l'UE. De son côté, Bruxelles fit rapidement part de sa volonté d'inclure également dans les négociations une libéralisation réciproque du marché agricole et avant tout, les thèmes de la libre circulation des personnes et des transports terrestres. De plus l'UE insistait pour que les décisions sur les sept domaines fassent l'objet d'un seul paquet.

Lors des négociations qui ont débuté en 1994, les discussions ont principalement porté sur les domaines de la libre circulation des personnes et les transports terrestres. En ce qui concerne la libre circulation des personnes, on a concédé à la Suisse une introduction échelonnée sur plusieurs années ainsi qu'une clause de protection. En matière de trans-

ports terrestres, la Suisse a dû renoncer au maintien du poids maximal de 28 tonnes pour les camions; par contre elle a pu conserver l'interdiction de rouler la nuit et augmenter massivement les redevances poids lourds. L'UE s'est déclarée prête à encourager le transfert du trafic marchandises vers le rail. Les négociations se sont terminées à fin 1998 et les contrats ont été signés en juin 1999.

Le Conseil fédéral a proposé au parlement d'accepter les accords bilatéraux sous forme d'un arrêté fédéral unique, soumis au référendum facultatif. En proposant en même temps les fameuses mesures d'accompagnement, le Conseil fédéral évitait que les rangs des partis d'extrême droite opposés aux accords ne soient renforcés par les syndicats et les organisations de protection de l'environnement. Les principales mesures consistaient en de nouvelles prescriptions destinées à empêcher le dumping salarial par les immigrants ainsi que les crédits d'incitation au transfert du trafic marchandises vers le rail. Au cours de la session d'automne 1999, le parlement a accepté à une forte majorité ces mesures d'accompagnement, de même que les accords bilatéraux. Au Conseil des Etats, ces décisions ont été prises à l'unanimité, alors qu'au Conseil national, seuls 6 représentants de l'UDC et un représentant du PRD s'y sont opposés, à côté des représentants de la Lega dei Ticinesi et du Parti de la liberté. Parmi eux figurait également Christophe Blocher (UDC), qui, en 1992, avait mené la campagne d'opposition à l'adhésion à l'EEE. Cependant Blocher annonçait qu'il ne s'engagerait ni pour un référendum ni dans une éventuelle campagne de votation.

C'est la Lega die Ticinesi et les démocrates suisses qui ont déposé le référendum contre les accords bilatéraux. Ils ont obtenu le soutien de personnes issues des milieux du VPM et autres groupements conservateurs de droite ainsi que d'une petite formation gauche-verte. A part la Lega, les démocrates suisses, l'UDF et le parti de la liberté, tous les partis suisses ont recommandé l'acceptation des accords. Le «oui» de l'UDC doit cependant être relativisé dans la mesure où plus de la moitié des sections cantonales (Zurich et surtout les nouvelles sections créées dans les années nonante) se sont prononcées pour la non. Le Vorort, l'Union des arts et métiers, l'Union des paysans, les syndicats et quelques organisations de protection de l'environnement ont également soutenu le projet. Parmi les organisations connues sur le plan suisse, seule l'action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) a recommandé le non. Il est vrai que ce mot d'ordre n'a été lancé qu'une semaine avant la votation et contre la volonté de son président Blocher.

L'UDC zurichoise, d'habitude très active, est restée en retrait dans cette campagne. Comme les partis d'extrême droite ne disposaient que de moyens restreints, la publicité payante contre les accords a surtout été le fait de quelques comités peu connus et de personnes isolées. Comparées à la campagne de votation sur l'EEE de 1992, les dépenses publicitaires des opposants sont restées très faibles. Leurs arguments ont essentiellement été diffusés par le biais de lettres de lecteurs dans les journaux alémaniques. Mais du côté des partisans également, les frais de propagande ont été très limités au cours des deux derniers mois précédant la votation. Ce n'était certes pas faute de moyens. Mais le Vorort, qui a joué un rôle dominant, avait déjà commencé la campagne plusieurs années avant la votation; de plus, manifestement à la suite de sondages d'opinion, il s'était senti très sûr de son affaire dans les dernières semaines de la campagne.

Sur le plan des contenus, la propagande en faveur du oui reposait essentiellement sur trois arguments: les accords sont nécessaires et constituent un bon compromis; ils sont importants pour l'économie suisse et les places de travail; ils améliorent les possibilités d'emploi et d'études des Suisses-ses à l'étranger. Le Conseil fédéral lui-même a affirmé que les accords représentaient avant tout des conventions de politique économique et que ceux-ci n'avaient absolument aucun rapport avec une adhésion à l'UE. En ce qui concerne les lettres de lecteurs des opposants et leurs annonces fleurant souvent l'amateurisme, il était plus difficile de dégager une ligne claire dans les arguments. Les craintes d'une immigration massive en constituaient le thème central. Puis venaient les critiques envers l'UE et les autorités suisses. Il se dégagait également un scepticisme général par rapport à la globalisation de l'économie, de même que des mises en garde contre l'afflux de poids lourds et les coûts énormes pour les assurances sociales.

3. L'importance de l'objet

Le vote sur les accords bilatéraux a été jugé par les citoyen-ne-s comme étant le plus important depuis la votation sur l'adhésion à l'EEE.

Tableau 3.1: La perception de l'importance des accords bilatéraux pour le pays et pour la vie personnelle

Evaluation	Accords bilatéraux		Valeurs moyennes 1993-2000 ^b	
	Le pays %	La vie personnelle %	Le pays %	La vie personnelle %
Très faible (0, 1) ^a	1	8	5	19
Faible (2, 3, 4)	1	10	12	19
Moyenne (5)	9	19	18	19
Grande (6, 7, 8)	32	30	32	23
Très grande (9, 10)	53	28	27	18
Moyenne ^c	8.5	6.6	6.7	5.1

N Total des interviewé-e-s = 1017.

^a Les interviewé-e-s ont dû classer l'importance qu'ils-elles accordaient à l'objet selon une échelle de 0 à 10. 0 signifiant «sans importance» et 10 «très grande importance».

^b Valeurs moyennes calculées par notre institut sur la base de 64 objets du 6 juin 1993 au 12 mars 2000.

^c En raison des valeurs moyennes calculées selon l'échelle d'importance 0-10.

Le total se situe au-dessous de 100 pour-cent, «ne sait pas» et «aucune réponse» n'étant pas compris dans le tableau.

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.

Comme d'habitude, l'importance pour le pays a été estimée plus grande que l'importance pour la vie personnelle. Depuis 1993 (la question est régulièrement posée sous cette forme dans les sondages VOX depuis cette date), jamais autant de personnes n'ont attribué à un objet de vote une grande ou très grande importance pour le pays. La proportion a atteint 85% et a dépassé de 26 points-pour-cent la moyenne de tous les objets de vote depuis juin 1993. Le résultat le plus proche a été atteint par le vote sur la protection des Alpes de 1993 avec 82%, puis par l'initiative sur la protection génétique et la redevance sur le tra-

fic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), avec chacune 81% (les deux en 1998). Les réponses ont été très homogènes parmi les différents groupes. Chez tous, une nette majorité était convaincue que les accords revêtent une très grande importance pour le pays. La principale différence résidait dans le fait que pour les chauds partisans d'une adhésion à l'UE, de l'égalité des chances pour les étrangers et d'une ouverture générale de la Suisse, cette signification était un peu plus importante que pour les autres.

En tout, 58% de tous les sondé-e-s ont indiqué que l'objet était également d'une grande à très grande importance pour leur vie personnelle. Cette valeur est plus élevée de 17 points-pour-cent que la valeur moyenne de toutes les votations depuis 1993; elle n'a été dépassée ces dernières années que par l'initiative sur la protection génétique (1998: 65%) et atteinte par l'assurance maternité (1999: 57%). L'évaluation a donné des résultats similaires dans les différents groupes sociaux et politiques. Il n'est pas très étonnant de constater que les personnes de 70 ans et plus estiment l'importance pour leur vie personnelle moins grande que tous les autres groupes d'âge. Par contre, les sujets jeunes n'ont pas jugé cette importance plus grande que les personnes âgées de 30 à 69 ans. Ce résultat n'est pas forcément évident eu égard à la propagande pour le oui; celle-ci a fortement mis en évidence le fait que ce soient justement les jeunes Suisses-ses qui, grâce aux accords, auront des facilités pour se perfectionner et acquérir une expérience professionnelle à l'étranger. L'évaluation fait apparaître quelques différences en rapport avec la formation et les avis sur des questions touchant à l'ouverture de la Suisse. Pour les personnes au bénéfice d'une formation à l'université ou dans une haute école spécialisée, les accords avaient une importance personnelle plus grande que pour les sondé-e-s ayant achevé une formation à l'école obligatoire ou un apprentissage. L'importance sur la vie personnelle était particulièrement grande chez les citoyen-nes qui se prononcent résolument pour une adhésion à l'EU, qui préconisent de manière générale une ouverture de la Suisse et qui souhaitent accorder véritablement les mêmes chances aux étrangers qu'aux Suisses.

4. L'analyse de la participation

La participation au vote sur les accords bilatéraux a nettement dépassé la moyenne, avec un taux de 48% (la moyenne pour les votations des années 90 est de 42%). Elle était comparable à celle de la votation sur l'adhésion à l'ONU du 22 avril 1986 (50,7%), mais se situait nettement au-dessous de la participation du dernier objet européen (EEE 1992: 78,7%). On ne constate pas de grandes différences entre cantons. Mis à part le canton de Schaffhouse, où la participation est obligatoire, la participation la plus forte a été enregistrée dans un canton francophone, à savoir Genève, avec 58%. C'est dans les cantons montagnards des Grisons et du Valais que la participation a été la plus faible, avec 40%, respectivement 41%.

De toutes les variables socio-démographiques, c'est comme toujours le niveau de formation et l'âge qui ont été les principaux facteurs d'incitation à participer au scrutin. Pour le groupe des 18-29 ans, la participation a été de vingt points-pour-cent inférieure à la moy-

Tableau 4.1: Participation selon des caractéristiques sociales et politiques

Caractéristiques / catégories	Participation en % ^a	Sondés	Coefficient de corrélation ^b
Total	48	1012	
<i>Age</i>			V = 0.25***
De 18 à 29 ans	28	150	
De 30 à 39 ans	43	213	
De 40 à 49 ans	47	165	
De 50 à 59 ans	65	154	
De 60 à 69 ans	66	154	
70 ans et davantage	49	178	
<i>Formation</i>			V = 0.21***
Scolarité obligatoire	33	165	
Apprentissage	46	498	
Maturité/Ecole normale	41	67	
Ecole professionnelle	60	108	
Haute école spécialisée	69	78	
Université	68	87	
<i>Intérêt pour la politique</i>			V = 0.41***
Très intéressé-e	77	182	
Assez intéressé-e	62	450	
Pas vraiment intéressé-e	31	31	287
Pas du tout intéressé-e	14	90	
<i>Adhésion à l'UE</i>			V = 0.24***
Certainement d'accord	78	189	
Plutôt d'accord	62	137	
Indécis	46	172	
Plutôt contre	67	141	
Certainement contre	75	352	
<i>Langue</i>			n.s.
<i>Domicile</i>			n.s.
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Ouverture/isolement de la Suisse</i>			n.s.
<i>Parti</i>			n.s.

^a Valeurs pondérées.

^b Pour l'interprétation des chiffres de mesure statistiques, cf. «Méthodologie».

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.

enne. Chez les personnes âgées de 50–69 ans, elle s'est située nettement au-dessus de la moyenne et chez les 30–49 ans ainsi que chez celles de 70 ans et plus, elle correspondait plus ou moins à la moyenne. Les différences étaient moins évidentes en ce qui concerne la participation en fonction des niveaux de formation. Chez les personnes dont la formation

s'est arrêtée à la fin de la scolarité obligatoire, la participation était de 15 points-pour-cent inférieure à la moyenne. On a également constaté une corrélation positive entre l'importance du revenu et la participation. Ces différences entre les différentes classes de revenu trouvaient cependant largement leur origine dans le rapport étroit qui existe entre cette variable et la variable « formation ».

Comme le montraient déjà les résultats des cantons au soir de la votation, les électeurs-trices des trois groupes linguistiques se sont rendus aux urnes dans une proportion à peu près semblable. On n'a pas non plus noté de différences significatives en ce qui concerne la participation des habitant-e-s des villes et des campagnes, de même qu'entre ceux-celles qui se rendent régulièrement et rarement à l'église. Les femmes ont participé au scrutin sur les accords bilatéraux dans une proportion identique à celle des hommes. Les personnes qui se disent de gauche ont participé tout autant que celles situées à droite, et même la sympathie pour un parti politique déterminé n'a pas eu d'influence sur la participation. Par contre, l'intérêt manifesté pour la politique en général a, comme toujours, joué un rôle important. Presque quatre personnes sur cinq habilitées à voter et qui s'intéressent fortement à la politique ont fait usage de leur bulletin de vote, alors que chez celles qui s'en désintéressent, une seule sur sept s'est exprimée. La disposition à participer au vote dépendait aussi de l'opinion par rapport à l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. La participation de ceux-celles qui ont une opinion bien arrêtée à ce sujet, qu'elle soit favorable ou défavorable, s'est située nettement au-dessus de la moyenne. Le fait de souhaiter l'ouverture de la Suisse vers l'étranger ou au contraire son isolement n'a joué aucun rôle¹. En résumé, on peut affirmer que la nette acceptation des accords bilatéraux ne peut pas être attribuée à une mobilisation déficiente des adversaires d'une politique d'intégration.

5. Se forger une opinion

5.1 La connaissance de l'objet

Le 21 mai, il s'agissait de voter sur une seule question à laquelle les médias accordaient une importance considérable pour le pays et qui a donc été expliquée en détail. Il n'est de ce fait guère étonnant que presque tous les sondé-e-s aient été à même de se souvenir spontanément du sujet (92%). 97% des participants au vote savaient encore qu'il s'agissait des accords bilatéraux avec l'UE; ils étaient même encore 80% chez ceux qui s'étaient abstenus. Ces valeurs ne sont pas seulement très élevées par rapport aux thèmes de cette votation, présentés² dans un «multipack»³, mais également par rapport à ceux qui ont constitué un objet de votation unique. Ainsi par exemple, lors de la votation sur la nouvelle constitution du 18 avril 1999, les parts correspondantes pour l'ensemble des personnes habilitées à voter s'élevaient à 75% et à 92%⁴ pour celles qui se sont exprimées.

¹ Les personnes qui voudraient privilégier les Suisses-ses par rapport aux étrangers ont été un peu moins nombreuses à participer au vote. Le rapport est toutefois très faible ($V = 0,09^*$).

² Le fait que 3% des votant-e-s n'aient pas été en mesure de se souvenir du thème au cours du sondage, effectué durant les deux semaines après la votation, ne signifie pas qu'ils ne le connaissait pas non plus au moment du vote.

³ Avec 53% (calculé sur le total des personnes habilitées à voter), l'initiative sur la réduction de moitié du trafic obtenait les meilleures valeurs lors de la précédente votation (Thomas Milic et al., analyse Vox de la votation fédérale du 12 mars 2000, Zurich et Berne 2000).

⁴ Marina Delgrande, Wolf Linder, analyse Vox de la votation fédérale de 18 avril 1999, Berne 1999.

Afin d'obtenir des informations un peu plus détaillées sur le degré de connaissance des personnes habilitées à voter, l'analyse VOX a prié les interviewé-e-s d'énumérer tous les dossiers connus avec le titre ou le contenu. Seul-e un-e votant-e sur six (16%) a été dans l'impossibilité d'en citer un seul sur les sept. 22% des votant-e-s ont pu restituer correctement l'un des domaines des accords et 27%, même deux. Toujours est-il qu'un votant-e sur trois a réussi à énumérer trois ou davantage de dossiers. Toutefois, rares (5%) ont été ceux/celles à même d'en citer cinq ou plus. Il est vrai que partisans et adversaires des accords se différenciaient peu dans ce domaine. Les votant-e-s de Suisse romande étaient généralement un peu mieux informé-e-s que ceux/celles des régions alémaniques. Seul-e-s 8% d'entre eux/elles n'ont pu citer aucun dossier (Suisse alémanique 20%) et 44% se sont souvenu-e-s de trois dossiers au moins (Suisse alémanique 33%)⁵.

Comme on le supposait, les deux accords les plus controversés – libre circulation des personnes et transports terrestres (transit des marchandises par la route) – étaient les plus connus. Un peu moins de 70% de tous les votant-e-s ont mentionné la libre circulation des personnes et 60% les transports terrestres. Environ un quart d'entre eux/elles s'est souvenu des accords du transport aérien et environ un cinquième de la libéralisation de l'agriculture. La réglementation dans les domaines de la recherche, des obstacles techniques au commerce et des marchés publics n'a été relevée que par quelques-uns. A quelques détails près, partisans et adversaires de l'objet ont cité des dossiers identiques. Seuls les accords concernant le trafic aérien et la collaboration en matière de recherche étaient légèrement mieux connus de ceux-celles qui ont voté en faveur de l'objet.

Tableau 5.1: Connaissance du nombre de dossiers et de leurs contenus

Connaissance	Participant-e-s ^a %	Votant-e-s oui en %	Votant-e-s non en %	Sondés	Coefficient de corrélations ^b
Nombre de dossiers cités					V = 0.09*
Aucun	16	15	17	108	
De 1 à 2	49	46	54	335	
3 et davantage	35	39	29	242	
Dossiers cités					
Libre circulation des personnes	69	71	65	471	n.s.
Transport terrestre	60	61	59	414	n.s.
Transport aérien	26	28	18	175	V = 0.10**
Agriculture	19	19	20	132	n.s.
Recherche	10	13	5	71	V = 0.12**
Obstacles techniques au commerce	10	12	7	70	n.s.
Marchés publics	9	9	9	61	n.s.

^a Y compris les participant-e-s sans indication de leur choix.
^b Pour l'interprétation des chiffres de mesures statistiques, cf. «Méthodologie».
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.

⁵ V = 0.17**.

5.2 L'utilisation des moyens d'information

Un peu moins de citoyen-ne-s que lors d'autres votations ont utilisé la brochure du Conseil fédéral pour s'informer (73% des participants⁶). Cela pourrait être en relation avec le fait que l'ordre du jour ne comprenait qu'un seul point, et qu'en plus, celui-ci était largement commenté. Ce sont les colonnes rédactionnelles de la presse qui ont été le plus souvent utilisées (84%). Comme d'habitude, les émissions politiques de la télévision ont rencontré un plus grand écho que celles de la radio (77% resp. 57%). Le recours aux lettres de lecteurs (51%), aux imprimés (47%), aux annonces (44%), aux affiches (33%), aux envois à domicile (21%) et aux stands d'information (10%) correspondaient aux enseignements des votations précédentes. Vu la grande importance des accords bilatéraux pour l'économie, il est étonnant de constater que, par rapport aux votations précédentes, il ne s'est pas trouvé un nombre nettement supérieur de votant-e-s pour affirmer que les informations obtenues à leur place de travail leur ont permis de se forger une opinion: le quota de ceux qui exercent une profession s'élève cette fois-ci à 22%; lors de la votation du 12 mars 2000, il était de 15% et lors de celle concernant la nouvelle constitution le 18 avril 1999, de 19%. Avec ses 4%, Internet continue d'être largement en queue du peloton des sources d'information. On peut relever qu'en Suisse allemande, les personnes qui, pour s'informer, se sont appuyées sur les lettres de lecteurs, ne sortent pas de la moyenne en matière de comportement de vote, bien que les dites lettres qui plaidaient pour le rejet de l'objet aient été très bien représentées.

Comparativement à des votations antérieures, les interviewé-e-s n'ont eu aucune difficulté particulière à se forger une opinion au moment du choix. 53% d'entre eux ont trouvé que, grâce aux informations obtenues, il était plutôt facile de se faire une idée sur les conséquences personnelles de son choix. Ce qui correspond assez exactement aux valeurs moyennes obtenues lors de toutes les votations depuis 1991. En particulier, les partisans convaincus d'une adhésion à l'UE ont eu peu de problèmes; 76% d'entre eux ont indiqué que cette décision avait été plutôt facile. Les adversaires résolus d'une adhésion à l'UE ainsi que les partisans et adversaires modérés ont apparemment trouvé plus difficile d'évaluer les conséquences personnelles: seule une petite moitié d'entre eux/elles a trouvé que cela avait été facile.

5.3 Le moment du choix de vote

Comme rarement auparavant, les opinions étaient déjà faites longtemps avant la votation. Pour 60% des votant-e-s (moyenne 1991–2000: 35%), la décision de savoir s'ils allaient mettre un oui ou un non dans l'urne était prise au minimum 6 semaines avant le dimanche de la votation. Alors que normalement, 43% des votant-e-s prennent leur décision au cours de deux dernières semaines avant la votation, ils/elles n'étaient cette fois-ci qu'une minorité de 22%. D'une part, cette formation précoce de l'opinion des citoyen-ne-s peut être due au déroulement du traitement politique de l'objet. D'importants débats publics ont déjà eu lieu durant les négociations entre les diplomates suisses et ceux de l'UE. Ils se sont poursuivis durant les délibérations parlementaires concernant les accords et ont atteint leur paroxysme à la fin de l'été et en automne 1999 au moment des mesures d'ac-

⁶ Depuis mars 2000, seuls les votant-e-s sont encore questionné-e-s quant à l'utilisation qu'ils font des médias; des comparaisons directes avec les chiffres publiés dans des analyses VOX antérieures sont donc impossibles).

compagnement. D'autre part, la campagne de votation des puissants partisans des accords avait été conçue afin que les effets se fassent sentir à long terme. Depuis 1995, le Vorort avait régulièrement fait paraître des annonces dans lesquelles il insistait sur l'énorme importance des accords pour l'économie suisse⁷. Toutefois, dans la phase finale de la campagne pour les accords bilatéraux, les partisans ont fait preuve d'une étonnante réserve. Mais comme les adversaires manquaient de moyens et de personnalités adéquates leur permettant de propager efficacement leur position, une forte majorité des votant-e-s s'en est tenue à la décision qu'elle avait déjà prise.

Cette prise de décision précoce ainsi que les faibles conséquences de la campagne de votation à court terme se sont également reflétées sur le petit nombre de personnes qui ont indiqué un changement d'opinion durant ladite campagne. Au total, seul un petit 6% de tous les participant-e-s a pu se rappeler avoir basculé du camp des oui dans celui du non ou le contraire. 24 % ont relevé qu'ils/elles étaient d'abord indécis-e-s ou hésitant-e-s entre le oui et le non. Apparemment, les partisans des accords paraissaient nettement plus convaincants. Presque trois fois plus de personnes ont basculé de l'indécision vers le oui que vers le non. Il n'y a rien de particulier à signaler dans le déroulement chronologique des modifications d'opinion. Celles-ci se sont effectuées assez régulièrement durant les 6 semaines avant la votation. Un autre élément de l'analyse confirme que la campagne de votation à court terme n'a guère eu d'influence sur le comportement du vote : indépendamment du moment du choix de vote, le nombre de personnes qui ont voté oui est resté constant (67%). A aucun moment, la propagande adverse n'a donc réussi à inverser en sa faveur le rapport de 2 à 1 entre partisans et adversaires, tel qu'il existait déjà avant le début de la campagne.

Tableau 5.2: Le moment du choix et la difficulté de se forger une opinion

	Accords bilatéraux avec l'UE %	Moyenne 1991-2000 ^a %
<i>Moment du choix (N = 685)</i>		
Plus de 6 semaines avant la votation	60	35
De 3 à 6 semaines avant la votation	15	16
De 1 à 2 semaines avant la votation	15	25
Quelques jours avant la votation	7	18
<i>Changement d'opinion (N = 685)</i>		
Du non au oui	4	
D'indécis au oui	18	
D'indécis au non	6	
Du oui au non	2	
<i>Difficulté du choix (N = 1017)</i>		
Décision plutôt simple	54	53
Décision plutôt difficile	34	33
Le total se situe au-dessous de 100%, «ne sait pas» et «aucune réponse» ne faisant pas partie du tableau.		
^a Moyenne calculée sur la base de 87 objets du 3 mars 1991 au 12 mars 2000.		
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.		

⁷ Année politique suisse 1997, Berne 1998, page 385.

6. L'analyse du comportement de vote

Au cours de la session de l'automne 1999, les sept accords sectoriels de la Suisse avec l'Union européenne (nommés habituellement accords bilatéraux) ont été acceptés par le Conseil national avec 183 voix contre 11, et par le Conseil des Etats sans opposition. Les opposants, qui ont alors lancé avec succès le référendum, émanaient du camp de l'extrême droite (Lega dei Ticinesi, Démocrates suisses, Parti de la liberté) et de quelques députés UDC. Pendant la récolte de signatures, ils ont obtenu le secours du VPM, de quelques médecins et d'une petite formation gauche-verte; plus tard, pendant la campagne de votation, il s'y ajouta encore environ la moitié des sections cantonales de l'UDC. Lors de la votation populaire, les accords ont été acceptés par un taux de 67%. Exception faite du canton limitrophe du Tessin, dans lequel la crainte d'un afflux des forces de travail étrangères avait suscité des discussions particulièrement véhémentes, et – de justesse – du canton de Schwyz, le «oui» a prédominé dans tous les cantons. Le schéma habituel lors de toutes les votations de politique étrangère, à savoir la différence entre la Suisse romande et alémanique, mais également entre les grandes villes et les campagnes, s'est perpétué, toutefois de manière moins prononcée que lors de la votation sur l'Espace économique européen. Comme les voix favorables ne prédominaient pas uniquement en Romandie, mais aussi très nettement en Suisse allemande, pour une fois, la différence de comportement des deux grandes régions linguistiques n'a pas été considérée comme un fossé.

6.1 Les caractéristiques sociales et démographiques

Le sondage VOX confirme tout d'abord le fait que la partie francophone du pays a accepté plus nettement les accords bilatéraux que la partie alémanique et que l'objet a été rejeté dans la région de langue italienne (par suite du faible nombre de cas, nos chiffres doivent toutefois être interprétés uniquement comme des tendances⁸). Comme pour l'EEE, les accords bilatéraux ont été mieux acceptés en ville, et particulièrement dans un environnement de grande ville, que dans les régions campagnardes. Il est vrai que cette affirmation n'est valable que pour la Suisse alémanique, où l'objet n'a été approuvé que de justesse (55%).

Les différences dans le comportement de vote ont été plus importantes en matière de caractéristiques sociales que sur le plan géographique. C'est dans le domaine de la formation que la différence était la plus marquée. Plus la formation formelle d'une personne est poussée, plus la probabilité d'un «oui» dans l'urne était grande. L'acceptation était proche de 90% chez les diplômé-e-s des hautes écoles supérieures et des universités. La majorité des opposants aux accords se retrouve chez ceux qui, après l'école obligatoire, n'ont pas été au bénéfice d'une autre formation. Par contre, celui qui a fait un apprentissage se rapproche de la moyenne de tous les participants, avec un taux d'approbation de 65%. L'âge était également un facteur d'influence sensible, bien que nettement moins fort que la formation. Ce sont essentiellement les classes d'âge des plus jeunes et des plus âgé-e-s qui ont présenté l'écart le plus grand par rapport à la moyenne. Les 18 à 29 ans ont approuvé les accords à 79%, les plus de 69 ans uniquement à 53%. Le sexe, la confession et l'état civil n'ont eu aucune incidence sur le comportement lors du vote.

⁸ Effectivement, la part de voix favorable s'élevait à 43% au Tessin et dans les régions linguistiques italiennes du canton des Grisons, le total des voix «contre» était également supérieur.

Tableau 6.1: Accords bilatéraux et comportement de vote selon des caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques / Catégories	% de oui ^a	Sondés	Coefficient de corrélation ^b
Total	67	644	
<i>Formation</i>			V = 0.29***
Ecole obligatoire	41	88	
Apprentissage	65	316	
Maturité/Ecole normale	(75)	(36)	
Ecole professionnelle	71	77	
Haute école spécialisée	88	58	
Université	89	66	
<i>Région linguistique</i>			V = 0.24***
Suisse alémanique	67	466	
Romandie	79	134	
Suisse italienne	(28)	(43)	
<i>Domicile</i>			V = 0.17***
Grande ville	85	79	
Ville moyenne ou communauté d'agglomérations	69	367	
Pays	58	198	
<i>Revenu</i>			V = 0.19***
Moins de 3000.-	57	65	
Entre 3000 et 5000.-	67	147	
Entre 5000 et 7000.-	59	141	
Entre 7000 et 9000.-	71	80	
Plus de 9000.-	85	81	
<i>Age</i>			V = 0.17***
De 18 à 29 ans	79	66	
De 30 à 39 ans	70	127	
De 40 à 49 ans	68	99	
De 50 à 59 ans	75	112	
De 60 à 69 ans	65	120	
70 ans et davantage	53	120	
<i>Pratiquant-e-s</i>			V = 0.15***
Une fois par semaine	54	69	
Une fois par mois	57	68	
Plusieurs fois par an	70	127	
Uniquement à certaines occasions	73	259	
Jamais	71	51	
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Confession</i>			n.s.

^a Valeurs pondérées.

^b Pour l'interprétation des valeurs statistiques, cf. «Méthodologie».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas se situant au-dessous de 50, ce qui ne permet donc aucune conclusion statistique.

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.

6.2 Les caractéristiques politiques

Les différences dans le comportement lors du vote étaient nettement plus importantes lorsque les votant-e-s n'étaient pas groupé-e-s selon les caractéristiques socio-démographiques, mais d'après les caractéristiques politiques. Pour quelques-unes de ces dernières, la différence entre les groupes présentant le plus fort taux d'acceptation, respectivement le plus faible, se montait à plus de 50 points-pour-cent.

Ouverture ou isolement de la Suisse? C'était la question centrale posée pour les sept dossiers sectoriels et c'est elle qui a marqué le plus fortement le comportement des votant-e-s. 93% des partisans d'une ouverture de la Suisse ont approuvé l'objet alors que les supporters de l'isolement n'ont été que 13%⁹ à le faire. Pratiquement tous les partisans d'une adhésion à l'UE se sont exprimés clairement en faveur des accords. Par contre, les adversaires résolus de l'adhésion les ont repoussés sans équivoque. Le comportement des opposants modérés à une adhésion à l'UE est très différent de celui des opposants purs et durs, puisqu'ils ont approuvé les accords à la majorité des deux tiers. La confiance dans le gouvernement a également eu une grande importance, toutefois uniquement auprès des personnes qui repoussent l'idée d'une adhésion à l'UE. Parmi les opposants, ceux qui font confiance au Conseil fédéral ont approuvé les accords à 73%; ceux qui s'en méfient, uniquement à 23%. La question posée quant à l'égalité des chances des étrangers par rapport aux Suisses avait des répercussions tout aussi nettes. Celui qui répondait par l'affirmative à cette question votait oui aux accords à 89%, celui qui n'était pas d'accord déposait majoritairement un refus dans l'urne. Mais ce qui est frappant est le fait que, exception faite du couple ouverture/isolement, la ligne de séparation proprement dite concernant ces questions d'appréciation de valeur et de position ne passait pas entre ces deux pôles, mais au travers du camp des groupes de nationalistes, conservateurs et gardiens des traditions. Ainsi par exemple, ceux qui prônaient un traitement de faveur pour les Suisses par rapport aux étrangers furent tout de même 41% à voter en faveur des accords.

Les craintes des milieux environnementaux, à savoir que les accords seraient responsables d'une forte augmentation du transit des marchandises par la route, n'ont pas eu de répercussions négatives sur leur acceptation. Au contraire, parmi les votant-e-s qui souhaitaient privilégier la protection de l'environnement par rapport à la croissance économique, le taux d'acceptation (71%) était plus élevé que chez les opposants (52%)¹⁰. Le fait que les accords bilatéraux comprennent également une libéralisation et le démantèlement de prescriptions étatiques n'a apparemment pas influencé les votant-e-s. Partisans et adversaires d'une libéralisation ont approuvé l'objet dans la même mesure.

Lors d'analyses antérieures, on a souvent constaté un scepticisme au-dessus de la moyenne envers les objets proposés par le gouvernement chez des personnes qui manifestaient un faible intérêt pour la politique ou qui connaissaient mal les objets. Cette fois-ci, cela n'a été le cas que pour l'intérêt politique et non pas pour l'état des connaissances.

⁹ Pour le couple de valeurs proches «Maintenir l'ouverture contre la tradition», la relation était très étroite, bien qu'un peu moins nette ($V = 0.53^{***}$).

¹⁰ $V = 0.11^*$, $n = 258/54$.

Tableau 6.2: Accords bilatéraux et comportements selon des caractéristiques politiques (attitudes)

Caractéristiques / Catégories	% de oui ^a	Sondés	Coefficient de corrélation ^b
Total	67	644	
<i>Ouverture / isolement</i>			V = 0.66***
Pour une ouverture de la Suisse	92	387	
Représentation mêlée des valeurs	35	185	
Pour un isolement de la Suisse	13	62	
<i>Adhésion à l'UE</i>			V = 0.58***
Certainement pour	100	134	
Plutôt contre	99	73	
Indécis	89	62	
Plutôt contre	68	88	
Certainement contre	38	281	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.51***
Confiance	88	345	
Indécision	68	87	
Méfiance	35	200	
<i>Egalité des chances pour les étrangers en Suisse</i>			V = 0.43***
Pour l'égalité des chances	89	185	
Sentiments mêlés	76	213	
Pour la préférence accordée aux Suisses	41	216	
<i>Classement sur l'axe gauche/droite</i>			V = 0.31*** ^c
Extrême gauche	(100)	(28)	
Gauche	89	105	
Centre	67	276	
Droite	55	127	
Extrême droite	(37)	(35)	
<i>Intérêt pour la politique</i>			V = 0.16***
Très intéressé-e	71	153	
Assez intéressé-e	71	337	
Pas vraiment intéressé-e	57	133	
Pas du tout intéressé-e	(37)	(19)	

^a Valeurs pondérées.
^b Pour l'interprétation des valeurs statistiques, cf. «Méthodologie».
^c Calcul du coefficient effectué sans «aucun classement».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas se situant au-dessous de 40, ce qui ne permet donc aucune conclusion statistique.
 Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.

On a constaté de nettes différences de comportement parmi les sympathisant-e-s des quatre partis gouvernementaux. Comme toujours lors de votations populaires dont les contenus sont en rapport avec la politique étrangère, le comportement des sympathisant-e-s de l'UDC a divergé fortement de celui des adeptes des trois autres partis gouvernementaux. Comparativement à la votation sur l'EEE de 1992, cette divergence de vues s'est encore renforcée. Si à cette époque, l'écart entre les partisans de l'UDC et ceux des deux

autres partis bourgeois s'élevait à 21 points pour-cent, il est à présent de 45 (par rapport au PDC), resp. 59 points pour-cent (par rapport au PRD)¹¹. Il est vrai que tous les partis nationaux avaient recommandé le oui, mais par la suite, plus de la moitié des sections cantonales de l'UDC (Zurich et avant tout les sections nouvellement fondées dans les années 90) se sont décidées pour le non. La recommandation de ces sections dissidentes a trouvé un bon écho auprès des sympathisant-e-s de l'UDC: seul un petit 24% d'entre eux ont voté en faveur des accords. La recommandation de vote des partis a été bien suivie par les sympathisant-e-s du PRD (83%) et surtout par ceux du PS (93% de oui). Les adeptes du PDC se sont montrés bien plus sceptiques, puisqu'ils n'ont approuvé les accords qu'à hauteur de 69%. Ceux qui n'étaient proches d'aucun parti se sont comportés à peu de choses près comme l'ensemble des participants. L'analyse du comportement de vote correspond également à ces résultats lorsque l'on groupe les sondé-e-s sur un axe gauche/droite selon leur propre classement. Plus quelqu'un se classait à gauche de l'échelle, plus la probabilité d'une acceptation des accords était grande. Il est vrai que seules les personnes qui se classaient à l'extrême droite¹² dégageaient une majorité de non.

Le taux d'acceptation de personnes qui ont fait partie d'une association d'employé-e-s, ou qui pourraient à tout le moins s'imaginer en faire partie, se situait nettement au-dessus de la moyenne générale. Les citoyen-ne-s qui font partie ou sont proches d'un syndi-

Tableau 6.3: Accords bilatéraux et comportement de vote selon des caractéristiques politiques (organisations)

Caractéristiques / Catégories	% de oui ^a	Sondés	Coefficient de corrélation ^b
Total	67	644	
<i>Sympathie pour les partis</i>			$V = 0.57^{***c}$
Parti socialiste	93	89	
Parti démocrate-chrétien	69	49	
Parti radical	83	81	
Union démocratique du centre	24	62	
Sans sympathie pour un parti	64	211	
<i>Proche d'organisations d'intérêt^d</i>			
Associations d'employés	82	162	$V = 0.19^{***e}$
Syndicats	74	148	$V = 0.08^{*e}$
USAM	77	124	$V = 0.10^{**e}$
Org. de protection de l'environnement	73	279	$V = 0.10^{**e}$
ASIN	31	70	$V = 0.29^{***e}$

^a Valeurs pondérées.
^b Pour l'interprétation des valeurs statistiques, cf. «Méthodologie».
^c Calcul du coefficient effectué sans «sans sympathie pour un parti».
^d Défini comme membre ou «pourrait imaginer une adhésion».
^e Par rapport aux non-membres et personnes qui ne peuvent imaginer une adhésion.
 Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.

¹¹ Voir Kriesi, Hanspeter et al., analyse Vox de la votation fédérale du 6 décembre 1992, Berne et Genève 1993.

¹² Les 37% indiqués dans le tableau pour ce groupe doivent être considérés comme une tendance en raison du faible nombre de cas. Ont été considéré-e-s comme faisant partie de l'extrême droite ceux/celles qui présentaient des valeurs entre 8 et 10 sur l'échelle de 0 à 10.

cat, d'une organisation d'intérêt dans le domaine des arts et métiers ou d'une association de protection de l'environnement présentaient un taux d'acceptation légèrement au-dessus des valeurs moyennes. Le net rejet des accords par les membres et sympathisantes de l'action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) n'est guère surprenant, puisque la recommandation de vote était «non». Que ce rejet n'ait pas été encore plus net tient certainement au fait que le président de l'ASIN, le Conseiller national Christoph Blocher, ne l'a pas soutenu.

7. Les motifs du choix

Afin de recueillir des informations sur les motifs du choix, on a posé deux questions aux participants au vote. Ils devaient tout d'abord – sans donnée préalable – nommer les deux motifs principaux qui ont déterminé leur choix (motifs de choix spontanés). Ils pouvaient ensuite prendre position sur six arguments «pour» et six arguments «contre», en répondant par oui ou par non.

7.1 Les motifs spontanés du choix

Le principal motif d'acceptation de l'objet a été la conviction que la Suisse doit être ouverte et ne pas rester à l'écart du développement européen. Les avantages que la Suisse

Tableau 7.1: Motivation de ceux qui ont voté «pour» (plusieurs réponses possibles)

Raisons citées spontanément pour le oui	Pourcentage de ceux-celles qui ont répondu ^a	
<i>Pour une Suisse ouverte, contre son isolement</i>	57	
<i>Apportent des avantages</i>	54	
A l'économie		25
A la jeunesse		14
En général et autres avantages		15
<i>Motifs se rapportant à l'UE</i>	43	
Est de toute manière favorable à l'adhésion à l'UE		23
Pour davantage de collaboration avec l'UE		10
Les contrats empêchent l'adhésion à l'UE		10
<i>Pour l'introduction de la libre circulation des personnes</i>	7	
<i>Les accords représentent un bon compromis</i>	5	
<i>Motifs erronés et incompréhensibles, ne sait pas</i>	1	
<i>Généralités et autres raisons</i>	8	

^a Au total, 471 sondé-e-s ont répondu oui lors de la votation. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100.
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.

peut retirer des accords ont été évoqués presque aussi souvent. Ces avantages étaient censés concerner essentiellement l'économie et les jeunes. Les sondé-e-s ont donc aussi reflété la propagande pour le oui aux accords, qui avait mis en lumière les domaines «non-discrimination de l'économie d'exportation suisse» et «meilleures chances pour les jeunes de se former et de se perfectionner à l'étranger». L'argument selon lequel l'acceptation traduisait la volonté de faire quelque chose pour les jeunes a surtout été évoqué par les personnes âgées (environ 20% des plus de 60 ans). Deux partisans du oui sur cinq ont motivé leur choix par des arguments en rapport avec l'Union européenne; parmi eux dominaient nettement ceux-celles qui préconisent une étroite collaboration avec l'UE ou même l'adhésion. Seul un partisan des accords sur dix a voté oui dans l'espoir d'empêcher une adhésion à l'UE. Bien que la votation sur les accords bilatéraux n'ait pas donné lieu à un profond fossé entre la Suisse romande et la Suisse alémanique – contrairement à celle de 1992 sur l'EEE – les motifs d'acceptation des deux régions linguistiques sont sensiblement différents.¹³ En Suisse romande, 59% des partisans des accords ont voté oui parce qu'ils préconisent de toute façon l'adhésion à l'UE, alors qu'en Suisse alémanique, ils n'ont été que 11% à évoquer ce motif d'acceptation. De plus les Romands ont été trois fois plus nombreux, par rapport à la moyenne suisse, à affirmer avoir voté oui dans l'intérêt des jeunes. Les motifs d'acceptation le plus souvent évoqué en Suisse alémanique ont été le souhait général d'une ouverture du pays (63%) et les avantages pour l'économie (28%).

Les motifs dominants des personnes qui se sont prononcées contre les accords bilatéraux ont été l'opposition à la convention sur la libre circulation des personnes. Presque une personne sur deux craignait que les accords n'entraînent une forte immigration, qu'ils ne souhaitaient pas.¹⁴ Un pourcentage plus faible, mais tout de même 38%, ont justifié leur refus par des arguments dirigés contre l'UE en tant qu'institution, contre une collaboration avec cette dernière ou contre une adhésion. L'affirmation de Christophe Blocher, selon laquelle les accords ont été mal négociés par le gouvernement, a joué un rôle important pour 10% des personnes qui ont voté non. Un refus sur dix a également été motivé par la critique de deux autres conventions sectorielles (transports terrestres et agriculture).

7.2 Les arguments «pour» et «contre»

Pour compléter les motifs de choix que les sondé-e-s ont évoqué et que nous avons exposés plus haut, nous les avons également invité-e-s à se prononcer sur six arguments «pour» et six arguments «contre».

Les arguments «pour» révèlent une polarisation relativement forte des partisans et adversaires. Les citoyen-ne-s qui ont accepté les accords ont approuvé les arguments le

¹³ Dans le sondage, le nombre d'opposants francophones aux accords bilatéraux est si faible qu'il est impossible d'effectuer cette analyse concernant les contre-arguments.

¹⁴ Comme toujours dans les analyses VOX, les sondé-e-s ont pu citer les deux motifs les plus importants pour eux. Si l'on admet qu'ils/elles ont nommé d'abord l'argument qui leur tient le plus à cœur et que l'on ne prend en compte que celui-ci, 27% de ceux/celles qui ont voté non indiquent le rejet de la libre circulation des personnes et 25% citent des motifs contre l'UE.

Tableau 7.2: Motivation de ceux qui ont voté «non» (plusieurs réponses possibles)

Raisons citées spontanément pour le oui	Pourcentage de ceux-celles qui ont répondu*	
<i>Contre la libre circulation des personnes</i>	48	
Contre l'immigration d'étrangers		26
Entraîne le dumping des salaires		13
Autres arguments contre la libre circulation des personnes		9
<i>Motifs se rapportant à l'UE</i>	38	
Motifs dirigés en général contre l'U		17
Est opposé à l'adhésion à l'UE		13
Est opposé à un rapprochement avec l'UE		8
<i>Les accords sont mauvais ou inutiles</i>	22	
Ils ont été mal négociés		10
Ils sont inutiles		8
Ils sont trop chers		4
<i>En général pour le maintien de l'indépendance</i>	15	
<i>Opposé aux accords sur les transports terrestres</i>	12	
<i>Opposé aux accords sur l'agriculture</i>	10	
<i>Motifs erronés et incompréhensibles, ne sait pas</i>	4	
<i>En général et autres raisons</i>	18	

* Au total, 171 sondé-e-s ont répondu défavorablement. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour-cent dépasse 100.
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.

plus souvent utilisés, avec des majorités dépassant 90% (nécessité des accords avec l'UE, importance pour l'économie ainsi que possibilités d'étudier et de se former à l'étranger); mais ils se sont montrés très sceptiques à l'égard des mesures d'accompagnement. A peine plus de la moitié d'entre eux croyaient que ces mesures seraient à même d'empêcher les éventuelles retombées négatives des conventions sur la libre circulation des personnes et sur les transports terrestres. On peut se demander pourquoi ces craintes n'ont pas eu d'effet négatif sur leur choix. Cela pourrait s'expliquer par le fait que seuls 20% d'entre eux ont estimé que l'acceptation des accords entraînerait une forte immigration.

Aucun argument «pour» n'a recueilli de majorité auprès des adversaires. Tout au plus attribuaient-ils une certaine importance à l'affirmation selon laquelle la Suisse a besoin de nouer des relations contractuelles avec l'UE et au fait que les expériences en matière de formation professionnelle acquises à l'étranger sont importantes pour les Suisses-ses. Mais là aussi, les avis négatifs l'ont emporté.

Le seul argument où l'on ne constatait que peu de différence entre partisans et adversaires était qu'avec la signature des accords bilatéraux, la question de l'adhésion à l'UE était écartée pour un certain temps. Cette idée a été avancée dans la campagne en faveur du oui par des adversaires à l'adhésion, en vue d'inciter les personnes qui partagent leur avis à voter pour les accords bilatéraux. Chez les personnes opposées à l'adhésion et qui ont voté oui, cet argument, qui leur était destiné, a été largement approuvé (72%).¹⁵

Les arguments «contre» qui évoquaient les coûts élevés, la concurrence croissante sur le marché du travail et l'immigration sont ceux qui ont reçu la plus large approbation de la part des adversaires aux accords. Les arguments «contre» qui faisaient état de craintes

Tablelle 7.3: Accords bilatéraux et accueil des arguments «pour» auprès des votant-e-s, en pour-cent

Arguments «pour»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
«L'économie suisse a besoin des accords bilatéraux»	Votant-e-s	70	19	9	2
	D'accord	95	2	4	0
	Pas d'accord	24	57	16	2
«La Suisse a besoin de rapports réglés par contrat avec l'UE»	Votant-e-s	74	19	5	1
	D'accord	93	2	4	0
	Pas d'accord	38	54	7	2
«Pour nos compatriotes, il est important de pouvoir étudier et travailler à l'étranger»	Votant-e-s	71	19	9	1
	D'accord	91	6	3	0
	Pas d'accord	34	44	20	2
«Les mesures d'accompagnement des accords bilatéraux suffiront à empêcher le dumping des salaires»	Votant-e-s	40	30	28	2
	D'accord	55	14	29	2
	Pas d'accord	11	63	26	1
«Les mesures d'accompagnement des accords bilatéraux seront suffisantes pour le transfert, à moyen terme, du trafic des marchandises sur le rail»	Votant-e-s	38	37	25	0
	D'accord	51	23	26	0
	Pas d'accord	13	67	20	0
«Grâce aux accords bilatéraux, l'adhésion à l'UE est réglée pour quelque temps»	Votant-e-s	43	45	11	1
	D'accord	49	40	10	1
	Pas d'accord	32	55	12	1
Résultats en pour-cent linéaires.					
n Total des votant-e-s = 685.					
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.					

¹⁵ Cet argument n'ayant cependant été approuvé que par 32% des partisans d'une adhésion à l'UE, le taux de voix favorables n'a été que de 49% en tout au près de ceux qui ont voté oui.

par rapport à une immigration massive et des conséquences négatives pour l'agriculture ont occasionné une polarisation particulièrement forte. L'argument selon lequel les accords sur la libre circulation des personnes entraîneront une concurrence accrue sur le marché du travail n'a eu absolument aucun effet sur la prise de décision des partisans des accords. Une forte majorité d'entre eux a approuvé cette affirmation, tout comme la plupart des opposants; elle n'y a vu aucune raison d'évaluer différemment les accords bilatéraux.

Par contre les opinions divergeaient fortement entre les partisans et les opposants en ce qui concerne l'habileté à négocier du Conseil fédéral. Deux tiers des opposants, mais seulement 6% des partisans, pensaient que la Suisse aurait pu obtenir davantage.

Les résultats concernant l'un des arguments utilisés dans la campagne par les opposants nécessitent des explications: il s'agit de l'affirmation selon laquelle les accords ne seraient

Tablelle 7.4: Accords bilatéraux et accueil des arguments «contre» auprès des votant-e-s, en pour-cent

Arguments «contre»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
«Les accords bilatéraux seront coûteux pour la Suisse»	Votant-e-s	51	28	19	1
	D'accord	34	40	25	1
	Pas d'accord	86	6	7	1
«Les accords bilatéraux entraîneront une augmentation de la concurrence sur le marché du travail»	Votant-e-s	76	14	10	1
	D'accord	73	15	11	0
	Pas d'accord	84	9	6	1
«Les accords bilatéraux entraîneront une forte augmentation de l'immigration»	Votant-e-s	41	47	12	0
	D'accord	20	66	14	0
	Pas d'accord	80	12	8	1
«Les accords bilatéraux signifient la mort de nombreuses exploitations agricoles et artisanales»	Votant-e-s	34	48	17	1
	D'accord	15	66	18	1
	Pas d'accord	74	15	11	1
«Les accords bilatéraux représentent le premier pas pour l'adhésion à l'UE»	Votant-e-s	61	30	8	1
	D'accord	59	34	6	1
	Pas d'accord	67	21	10	1
«Les accords ont été mal négociés»	Votant-e-s	27	53	18	2
	D'accord	6	75	17	2
	Pas d'accord	67	12	19	2

Résultats en pour-cent linéaires.

n Total des votant-e-s = 685.

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 21 mai 2000.

qu'une étape supplémentaire sur le chemin menant à l'adhésion à l'UE, but avoué du Conseil fédéral depuis 1992. Forts des expériences négatives vécues lors de la votation sur l'EEE,¹⁶ le gouvernement aussi bien que la plupart des protagonistes des accords, contestèrent cette fois-ci tout lien entre les accords bilatéraux et la question de l'adhésion. L'évaluation de cet argument ne révélait pratiquement aucune différence entre ceux qui ont approuvé les accords et ceux qui les ont rejetés. Les partisans de l'UE n'ont prêté aucune attention à cette controverse, puisque l'argument ne leur était pas destiné. Pour les adversaires de l'adhésion à l'UE, le lien entre les accords bilatéraux et une intégration ultérieure totale à l'UE représentait une menace. Ceux d'entre eux qui croyaient à un lien, comme l'affirmait la contre-propagande, devaient logiquement voter non. Par contre, celui qui suivait le Conseil fédéral pouvait apprécier les accords en fonction d'autres critères et éventuellement déposer un oui dans l'urne. Les résultats de notre enquête confirment ces réflexions théoriques. Parmi les adversaires résolus d'une adhésion à l'UE, ceux qui rejetaient l'argument – donc ne pouvaient pas établir de lien entre les accords et l'adhésion à l'UE – ont voté pour les accords à une majorité de 69%. Ceux qui, comme l'affirmait la contre-propagande, ont cru à une telle corrélation, les ont refusés à 80%.¹⁷

¹⁶ Dans une prise de position bien intentionnée, mais très critiquée, le Conseiller fédéral Ogi avait, à l'époque, qualifié l'EEE de «camp d'entraînement» avant l'adhésion à l'UE.

¹⁷ $V = 0,48^{***}$.

8. Quelques comparaisons avec la votation sur l'EEE

Les citoyen-ne-s ont accordé une très grande importance aux accords bilatéraux et la participation nettement au-dessus de la moyennes en est la preuve. Malgré cela, cet objet n'a de loin pas eu l'effet mobilisateur de la votation sur l'EEE en 1992. Ce sont avant tout ceux qui normalement ne participent guère aux votations et/ou n'ont que peu ou aucun intérêt à la politique qui sont restés absents des urnes. Parmi les personnes qui ont indiqué avoir participé à un maximum de deux votations populaires sur dix, 60% se sont exprimés lors de la votation sur l'EEE, alors que seules 4% ont voté sur les accords bilatéraux. Elles ont d'ailleurs souvent glissé un «non» dans l'urne au moment du vote sur l'EEE. Le fait que cette fois-ci, elles soient restées à la maison, a certainement contribué au bon résultat obtenu par les accords bilatéraux. Cet effet n'a toutefois pas été déterminant pour le succès des accords.

Ce qui est remarquable, c'est que, contrairement à la votation sur l'EEE, le groupe – numériquement important – des votant-e-s dont l'examen de fin d'apprentissage constitue le niveau de formation le plus élevé, ait voté en faveur de l'objet¹⁸. Dans aucun autre groupe, le pourcentage de oui n'a subi une telle augmentation (19 points-pour-cent). Ce comportement ne peut s'expliquer par de simples motifs économiques: parmi les personnes qui ont voté oui, celles qui ont fait un apprentissage motivent leur décision, aussi souvent que les autres, par le souhait d'une ouverture de la Suisse, resp. d'une adhésion à l'UE. Cette modification du comportement de vote des personnes ayant effectué un apprentissage a eu lieu exclusivement en Suisse allemande (en Suisse romande, l'EEE avait déjà été soutenue massivement). De ce fait, l'importance du fossé entre les deux régions linguistiques n'était donc plus aussi profond que lors de la décision sur l'EEE. Un troisième fossé de la votation sur l'EEE, à savoir celui qui existe entre la ville et la campagne, n'a rien perdu de son actualité, à tout le moins en Suisse alémanique; mais il a été moins apparent que lors de la votation sur l'EEE par le fait que les régions de la campagne alémanique ont dégagé une faible majorité de oui.

L'attitude par rapport à l'adhésion à l'UE a été d'une grande importance pour la décision des votant-e-s, tant en 1992 que pour la présente votation. Cette fois-ci, à la différence de la votation sur l'EEE, la ligne de conflit n'a pas séparé partisans et adversaires de l'intégration, mais a plutôt passé au travers du camp des adversaires. Seuls 28% d'entre eux avaient voté en faveur de l'EEE en 1992 alors qu'à présent ils étaient tout de même 45% en faveur des accords. Ce changement était très marqué chez les adversaires modérés de l'adhésion (différence de 25 points pour-cent), mais il était encore très visible chez les adversaires résolus (14 points pour-cent). Chez les partisans des accords bilatéraux opposés à l'adhésion, le motif principal du choix n'a cependant pas été la volonté d'empêcher l'adhésion à l'UE (ce qui a bien entendu aussi été évoqué), mais le souhait d'ouverture de la Suisse et la perspective d'avantages économiques. Comparativement à 1992, l'UDC s'est encore profilée davantage comme adversaire de l'intégration.

¹⁸ Les votant-e-s du niveau de formation inférieure (école obligatoire) n'ont pas participé à ce mouvement et ont rejeté encore plus nettement les accords que lors de la votation sur l'EEE.

Ses sympathisant-e-s on refusé les accords bilatéraux encore plus nettement qu'ils ne l'ont fait contre l'EEE, ce qui a encore augmenté la distance par rapport aux deux autres partis bourgeois du gouvernement.

La plupart de ceux/celles qui ont voté oui aux accords bilatéraux motivent leur choix de la même façon que l'avaient fait ceux qui étaient en faveur de l'adhésion à l'EEE, à savoir par le souhait d'une ouverture de la Suisse et par les avantages économiques que l'on peut en retirer. Il s'y est ajouté des arguments directement en rapport avec l'UE. D'une part, cela s'est produit en Romandie, où plus de la moitié ont motivé leur oui par le fait qu'ils étaient de toute manière favorables à l'UE. D'autre part, des arguments spécifiques à l'UE ont été cités par les votant-e-s adversaires de l'adhésion à l'UE, dont une partie ont accepté les accords pour empêcher une intégration totale au sein de l'Union. Bien que l'EEE ait déjà représenté une alternative à une adhésion, cet argument n'a pas été évoqué à cette époque. Le motif le plus cité par les adversaires des accords bilatéraux, à savoir la crainte d'une vague d'immigration, a également servi d'argument lors de la votation sur l'EEE, mais il présentait alors moins d'importance. L'argument essentiel de cette époque, à savoir le rejet d'une subordination à l'UE, a par contre joué un rôle nettement moins grand pour les accords bilatéraux, ce qui est naturellement aussi dû aux contenus différents des deux objets.

9. La méthodologie

Le présent rapport repose sur une enquête réalisée par le partenariat VOX. L'Institut de recherche GfS a effectué le sondage durant les deux semaines après la votation du 21 mai 2000. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne en a réalisé l'analyse (ISP).

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile des 42 intervieweurs, et l'Institut de recherche GfS – en tant qu'instance de contrôle – avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans que les intervieweurs puissent s'en rendre compte. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, pour lequel les chiffres officiels de l'année 1994 ont été les critères déterminants. L'annuaire électronique de Swisscom a servi de moyen pour le choix aléatoire au second niveau (ménages). Le «principe de la date de naissance» a déterminé le choix du troisième niveau (personnes habilitées à voter issues de chaque ménage). L'échantillonnage se monte à 1017 personnes, mais comme pour le no 69 de VOX, seule une partie des interviews a été réalisée, certaines personnes n'ayant pas participé au vote. Sur les 4962 adresses retenues au départ, 2245 seraient entrées en ligne de compte pour une interview. 1203 personnes ont refusé de répondre ou ont coupé court au sondage et 25 interviews n'ont pu être utilisées pour des raisons de qualité. Le taux de refus s'élève donc à 55%; cela signifie que 45% des interviews prévues à l'origine ont pu être effectués et utilisés. L'Institut de recherche GfS a évalué ce quota à 64% chez les participants au vote et à 28% chez ceux qui n'ont pas voté.

La détermination du niveau de significativité s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Khi carré. On indique * pour une vraisemblance en dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle au-dessous de 0.001. Pour le premier chiffre, cela signifie que la probabilité qu'une relation entre deux variables se soit constituée par hasard atteint au maximum cinq pour-cent. Dans le dernier cas, elle serait de moins de un pour mille. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05 ne sont pas significatives pour les sciences sociales. L'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le coefficient du V de Cramer. On peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois, ces relations bivariées ne sont pas absolument comparables entre elles dans leur valeur mathématique absolue, puisque le nombre de catégories de caractéristiques des deux variables et le nombre de cas sont également utilisés pour leur calcul.

La représentativité sociale est largement garantie. Dans le domaine de l'âge uniquement, on enregistre une notable sur-représentation d'un groupe (65 ans et davantage: +5%). Comme toujours, les participants au vote sont sur-représentés dans l'échantillonnage.

¹⁹ Cf. à ce propos et pour d'autres indications techniques également Longchamp, C., Bieri, U., Golder, L., Ulrich, G., rapport technique sur l'analyse VOX, no 70 du 21 mai 2000, Berne 2000, pages 11 et 15-18.

Le fait que l'écart par rapport à la participation réelle au vote soit plus fort que d'habitude (19 points pour-cent) pourrait être en rapport avec la grande importance accordée par les citoyen-ne-s à l'objet de la votation (cf. ci-dessus, chapitre 3). C'est éventuellement pour la même raison que le nombre de sondé-e-s qui ont indiqué avoir accepté les accords (73%) est trop élevé de six points pour-cent. C'est pourquoi, pour la première fois dans les analyses VOX, nous avons utilisé certains facteurs de pondération pour l'exécution de certains calculs concernant la participation, resp. le comportement, lors du vote²⁰.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pourcent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1017 personnes) correspond à une marge d'erreur de +/-3.2 points pour-cent. Lorsque l'échantillonnage est plus restreint, cette marge augmente à +/-3.8, comme ce fut le cas, par exemple, lors du sondage précédent avec juste 700 participant-e-s au vote. Lorsque les valeurs en pour-cent sont plus éloignées, la marge d'erreur diminue (par ex. pour un résultat de 70%:30% à +/-3.6 et pour 80%:20% à +/-3.0).

²⁰ Voir à ce propos Longchamp, a.a.O., pages 26-27. Facteurs de pondération pour la participation: oui = 0.70, non = 1.60.

Les résultats principaux de l'analyse de la votation du 21 mai 2000

Le 21 mai 2000, les personnes habilitées à voter devaient se prononcer sur un seul objet: entériner les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Avec un taux de participation exceptionnellement élevée (48%), elles ont accepté les accords à une majorité de 67%. Elles se sont ainsi prononcées pour une libéralisation réciproque des relations entre la Suisse et l'UE dans sept domaines politiques. Les deux accords politiques les plus significatifs obligent notre pays à permettre progressivement la libre circulation des personnes et à supprimer la limite des 28 tonnes pour les poids lourds.

Les citoyen-ne-s ont estimé que cette votation était la plus importante depuis le scrutin sur l'adhésion à l'EEE. Les adeptes d'une adhésion à l'UE en particulier lui ont accordé une importance aussi grande pour le pays en tant que tel que pour leur vie personnelle. Ceux qui ont une idée claire – positive ou négative – concernant l'adhésion à l'UE ont notablement contribué à la participation de vote exceptionnellement élevée. Bien que la propagande en faveur de l'objet ait spécialement relevé les avantages pour la jeunesse par rapport à l'acquisition d'expériences à l'étranger, celle-ci a eu beaucoup de peine à se déplacer aux urnes.

L'état des connaissances des votant-e-s était vraiment bon. Lors du sondage, ils/elles ont pratiquement tous/toutes été à même de se rappeler le titre de la votation et 35% d'entre eux/elles ont pu énumérer au moins trois dossiers. Il n'est dès lors pas étonnant que les accords les plus controversés (libre circulation des personnes et transports terrestres) aient été cités le plus souvent.

Comme rarement auparavant, les opinions étaient déjà faites très tôt. Pour 60% des votant-e-s, le choix de glisser dans l'urne un «oui» ou un «non» était clair au plus tard six semaines avant la votation. Avec 22%, la part de ceux/celles qui ne se sont décidé-e-s qu'au cours des deux dernières semaines précédant la votation ne représentait que la moitié environ de ce qu'on observe d'habitude lors de votations fédérales. Ils ont été très peu nombreux-ses à modifier leur opinion durant la campagne, à passer du camp des oui dans celui des non ou vice-versa. Pour les personnes indécises au début de la campagne, la propagande des partisans des accords a eu bien plus de succès que celle des opposants.

Le profil de vote selon les caractéristiques socio-démographiques correspondait à l'échantillon bien connu des autres votations de politique étrangère: les votant-e-s de Suisse romande, ceux des villes et ceux possédant une formation plus poussée ont souvent glissé un «oui» dans l'urne, dans une proportion au-dessus de la moyenne. Toutefois, la différence entre la Suisse romande et la Suisse alémanique était nettement moindre que lors de la votation sur l'EEE. Entre la ville et la campagne, elle est restée stable et entre les différents niveaux de formation (du plus bas au plus élevé), elle a encore augmenté. Au contraire de ce qui s'est passé lors de la votation sur l'EEE, ce sont principalement les personnes ayant terminé un apprentissage qui ont voté. Si elles ont

refusé l'EEE tout aussi fortement que celles n'ayant effectué que la scolarité obligatoire, elles ont à présent approuvé sans équivoque les accords bilatéraux.

Les valeurs politiques et l'attitude par rapport à la décision de vote se sont avérées plus décisives que les caractéristiques socio-démographiques. L'ouverture ou l'isolement de la Suisse représentait en l'occurrence la question fondamentale. 93% des adeptes d'une ouverture du pays ont approuvé les accords alors que les partisans de l'isolement n'étaient que 13%. La question qui y était étroitement associée, à savoir l'attitude quant à une adhésion à l'UE, était également très importante. Pratiquement tous les partisans d'une adhésion à l'UE se sont exprimés en faveur des accords. Par contre, les opposants résolus à cette adhésion les ont repoussés sans équivoque. Les opposants modérés à une telle adhésion se sont comportés différemment: ils ont accepté les accords à une majorité des deux tiers.

Des différences de comportement tout aussi marquées ont été observées chez les sympathisant-e-s des quatre partis gouvernementaux. Trois sympathisant-e-s de l'UDC sur quatre ont repoussé les accords. S'agissant des partisans des trois autres partis gouvernementaux, l'acceptation des accords était très nette au PS et au PRD alors qu'au PDC une personne sur trois a voté non.

La conviction que la Suisse doit être ouverte et ne peut rester à l'écart du développement européen représentait le motif le plus important d'acceptation de l'objet. Les avantages qui en découlaient pour notre pays et pour ses habitants étaient cités pratiquement tout aussi souvent. Seuls 10% des votant-e-s ont estimé pertinent le motif selon lequel une approbation des accords écartait la question de l'adhésion à l'UE. Si les deux grandes régions linguistiques ont donné leur approbation, ce n'est pas exactement pour la même raison. Pour les partisans de Suisse alémanique dominaient le souhait d'une ouverture générale de la Suisse et la perspective des avantages à en retirer, en particulier pour l'économie. Par contre, dans la partie romande, plus de la moitié ont indiqué avoir voté en faveur des accords parce qu'ils soutenaient de toute manière une adhésion à l'UE. Les arguments qui relevaient la nécessité de conclure des accords avec l'UE, leur importance pour l'économie ainsi que les meilleures possibilités à l'étranger dans le domaine des études et de la profession, ont rencontré un écho tout particulier parmi ceux/celles qui ont voté oui.

Chez ceux/celles qui ont voté non dominait la crainte d'une forte immigration. Un peu moins, mais tout de même encore 38% des opposants ont motivé leur rejet par leur opposition à l'UE. Les contre-arguments qui avaient pour thème les coûts élevés, l'augmentation de la concurrence sur le marché du travail et l'immigration, sont ceux qui ont rencontré la plus forte approbation chez les opposants aux accords.

Par rapport à la votation sur l'EEE en 1992, les accords bilatéraux ont profité du net manque de mobilisation des personnes qui d'habitude ne participent guère à des votations et/ou n'ont qu'un intérêt minime pour la politique. Leur vote négatif à l'EEE a dépassé la moyenne et elles n'ont pas participé à la votation du 21 mai. Il est vrai que cela n'a eu aucun effet sur l'acceptation des accords. Ce qui était beaucoup plus important cette

fois-ci par rapport à la votation sur l'EEE, était l'acceptation de l'objet par un groupe numériquement important: les votant-e-s dont le niveau de formation le plus élevé est l'apprentissage. Aucun autre groupe n'a enregistré une telle augmentation de oui. Ce comportement ne peut s'expliquer uniquement par des motifs purement économiques: ils ont motivé leur décision aussi souvent que les autres votant-e-s par le souhait d'une ouverture de la Suisse, resp. d'une adhésion à l'UE. Un second motif décisif pour le bon résultat des accords bilatéraux doit être recherché dans la modification du comportement des adversaires d'une adhésion à l'UE. Seuls 28% d'entre eux ont voté en faveur de l'EEE en 1992, alors qu'à présent ils sont tout de même 45% à avoir accepté les accords. Pour ces partisans, l'élément primordial n'était en aucun cas d'empêcher une adhésion à l'UE, mais le souhait d'une ouverture de la Suisse et la perspective d'avantages économiques.

Le présent rapport repose sur une enquête réalisée par le partenariat VOX. L'Institut de recherche GfS a effectué le sondage durant les deux semaines après la votation du 21 mai 2000. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP). Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile des 42 intervieweurs. Toutefois, l'Institut de recherche GfS, en tant qu'instance de contrôle, avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur et sans que les intervieweurs et les sondé-e-s ne s'en aperçoivent. La sélection par échantillonnage a eu lieu sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage se monte à 1017 personnes habilitées à voter.

L'Europe sur polittrends.ch –

Opinion de la population concernant la question européenne avant, pendant et après la votation sur les accords bilatéraux.

Depuis dix ans, l'institut de recherches GfS analyse les courants pro-européen et anti-européen au sein de la population. Il en est résulté une documentation sans faille relative à l'opinion de la population suisse à l'encontre de la question européenne et qui n'a pas son pareil. Afin de souligner l'importance de ces questions, ces analyses sont désormais également accessibles au grand public que cela intéresse sous: www.polittrends.ch.

... «Baromètre Europe Suisse»-GfS

. L'actuel baromètre Europe Suisse tenu depuis près de dix ans par l'institut de recherches GfS et permet ainsi d'effectuer une analyse sans faille d'un éventuel changement d'opinion au sein de la population au sujet de la question européenne et cela au-delà de la votation sur les accords bilatéraux.

... Chronique Euro

. Une chronique portant sur les événements importants concernant les négociations relatives aux accords bilatéraux, depuis décembre 1996.

... Sondages relatifs aux intentions de vote concernant les questions touchant aux accords bilatéraux

. Divers sondages effectués sur mandat d'organismes publics et de la télévision suisse avant la votation du 21 mai 2000 et qui donnent un aperçu des intentions de vote et des motifs y relatifs.

... Analyses VOX

Analyses succinctes suite à d'importantes votations portant sur la politique extérieure et qui ont eu lieu durant la dernière décennie, en premier lieu la votation sur l'EEE et celle sur les accords bilatéraux.

Vous trouvez en outre sur politrends.ch des liens à différentes homepages concernant la Suisse et l'Europe.

Ces 6 derniers mois, près de 25'000 visiteurs et visiteuses du site «politrends.ch» ont pu se convaincre de la qualité de notre magazine politique virtuel.

Institut de recherches GfS, département «Politik und Staat»

Claude Longchamp, responsable du département

Luka Bösch, Webmaster